

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

### **Membres absents :**

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Demande de garantie d'emprunt – Grand Dijon Habitat – Acquisition en VEFA de 15 logements (9 PLUS, 4 PLAI, 2 PLS) situés au sein de l'éco-quartier Les Pommerets à Longvic**

Au titre de sa Délégation 2020 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 08 juillet, a financé Grand Dijon Habitat pour l'acquisition en VEFA de 15 logements (9 PLUS, 4 PLAI, 2 PLS) situés au sein de l'éco-quartier Les Pommerets à Longvic.

Le bailleur entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les emprunts, d'un montant total de 1 351 316,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAI d'un montant de 73 438, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAI « foncier » d'un montant de 114 411, 00 € sur 50 ans,
- un prêt PLS DD 2020 d'un montant de 49 842, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS « foncier » PLS DD 2020 d'un montant de 55 355, 00 € sur 50 ans,
- un prêt PLUS d'un montant de 455 238, 00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS « foncier » d'un montant de 319 532, 00 € sur 50 ans,
- un prêt haut de bilan (PHB) 2.0 tranche 2020 d'un montant de 58 500, 00 € sur 40 ans,
- un prêt Booster Taux fixe « Soutien à la production » d'un montant de 225 000, 00 € sur 40 ans.

Grand Dijon Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % du montant de ces prêts qui représentent 74,11 % du coût prévisionnel d'opération (1 823 281,00 € TTC).

Conformément à l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Emprunteur s'engage à réserver à Dijon métropole 20% des logements réalisés.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 129292 en annexe signé entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à Grand Dijon Habitat, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total 1 351 316,00 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 15 logements (9 PLUS, 4 PLAI, 2 PLS), situés au sein de l'éco-quartier Les Pommerets à Longvic, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°129292 constitué de huit lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 351 316,00 €. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du dit-Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de Prêt correspondant établi avec Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN    POUR : 33  
              CONTRE : 0  
              DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 5

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN